LEVEL DETECTOR

Notice technique

Ce système, appelé aussi pèse bidon, permet de contrôler le niveau de liquide contenu dans un fût, et de commander une alarme lorsque le niveau critique est atteint. Une sortie relais (contact sec) est prévue à cet effet. Afin de mesurer des variations précises de niveau, le système est équipé d'un réglage électronique de la tare ainsi que du niveau haut.

COMELEC CD 908 13720 Belcodène Tél. : 00 33 (0)4 42 70 63 90 Fax : 00 33 (0)4 42 70 63 95 contact@comelec.fr www.ecro.fr

FABRIQUÉ EN FRANCE

Caractéristiques

Alimentation ..... Secteur 230Vac / 50Hz.
Consommation ..... 100mA.
Portée maximale ..... 60kg.
Température de fonctionnement ..... De -10°C à 50°C.
Dimensions du plateau ..... 34 x 34 mm.
Dimensions hors tout ..... 36 x 36 x25 mm.
Degré de protection ..... IP55.
Alarme déportée Relais ..... 1A /230 Vac.

Carte de visualisation

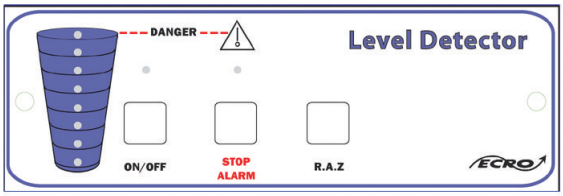

Cordon secteur

Cordon RJ15 droit

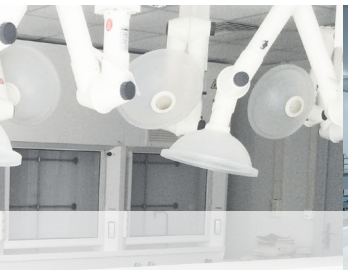

MISE EN SERVICE

1°) Installez votre plateau dans le lieu choisi. Branchez la prise secteur et raccordez la carte de visualisation au plateau comme indiqué ci-dessous (cordon RJ45).

2°) L'alimentation du système se fait avec un câble secteur 230Vac. Lorsque le système est mis sous tension l'afficheur à leds (bar graph) fait défiler trois fois toutes les leds puis s'éteint. Les LEDS permettent de visualiser le niveau de liquide présent dans le fût. Quand celui-ci est plein toutes les LEDS sont allumées. L'allumage et l'extinction de la carte visualisation se fait par appui sur le bouton ON/OFF: une led verte située au dessus du bouton vous indique que la balance est en fonction

3°) La remise à zéro de la balance s'effectue par un appui sur le bouton RAZ et s'accompagne d'un clignotement de toutes les LEDS. Une série de trois bips vous indique que le système a bien été remis à zéro. Mettez votre fût vide sur le plateau de la balance puis appuyer sur le bouton RAZ comme indiqué précédemment.

4°) Pour régler la valeur pour laquelle vous souhaitez que le fût soit considéré comme plein, il vous suffit de remplir un fût au niveau voulu, de le placer sur la balance puis d'appuyer sur le bouton «stop alarme» jusqu'à entendre trois bips. Cette indication sonore vous informe que le système a pris en compte le nouveau niveau haut. Une fois ces réglages effectués la balance est prête à fonctionner. Au fur et à mesure que le fût se remplit, vous verrez sur la carte les leds s'éclairer. Lorsque le niveau est atteint la led rouge danger s'allume, le buzzer sonne et le relais d'alarme se colle. En pressant le bouton stop l'alarme sonore s'arrête.

5. Informations complémentaires

Entretien

Evitez tous les solvants agressifs.
Lors de nettoyage à base de produits formolés (pièces ou conduit) protéger l'appareil.

Gamme d'appareil

□ Versions :

LD-30 : 0 à 30 Kg
LD-50 : 0 à 50 Kg

Garanties

1/Définition et limite de la garantie

La garantie ne s'applique qu'au matériel livré par notre distributeur MGI Instruments et n'existe qu'envers l'acheteur et non envers les tiers auxquels le matériel pourrait être revendu. La garantie se limite au remplacement du matériel ou des pièces dont le fonctionnement est reconnu défectueux suite à une expertise par nos services, à l'exclusion de tous dommages et intérêts ou pénalités. Les frais de main d'œuvre, de transport ou de dépose-repose restent toujours à la charge du client.

2/ Durée de garantie

Sauf stipulation contraire, la garantie ne s'applique qu'aux vices qui se sont manifestés pendant une période de 12 mois. Dans tous les cas, la période de garantie commence à la date de livraison du matériel.

3/ Obligations de l'acheteur

Pour pouvoir invoquer le bénéfice de ces dispositions, l'acheteur doit nous aviser par la voie qu'il juge la plus rapide, avec confirmation écrite, des vices qu'il impute au matériel. Il devra fournir toutes justifications quant à la réalité de ces faits. L'acheteur doit nous donner toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y remédier; il s'abstiendra, sauf accord express de notre part, d'effectuer lui-même la réparation ou de la faire effectuer par un tiers. L'acheteur ne peut se prévaloir du recours en garantie pour suspendre ou différer les paiements. Notre responsabilité est strictement limitée aux obligations ainsi définies. Nous ne sommes tenus à aucune indemnisation envers l'acheteur pour tout préjudice subi, tels que : dommages à des biens distincts de l'objet du contrat ou manque à gagner.

4/ Retenue de garantie
Aucune retenue de garantie n'est acceptée, si elle n'a pas fait l'objet d'un accord écrit.

Assistance technique.

L'installateur ou l'utilisateur trouvera en contactant notre société toutes les informations et les réponses à ses demandes.